



NOTE DE SERVICE

N° 03-104-V37 du 12 décembre 2003

NOR : BUD R 03 00104 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION
AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR (SESSION SEPTEMBRE 2004)

ANALYSE

Date d'application : 12/12/2003

MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCENTRÉS DU TRÉSOR ;
PERSONNEL ; INFORMATIQUE ; CATÉGORIE A ; CATÉGORIE B ;
PROGRAMMEUR ; EXAMEN ; PRÉPARATION

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 03-059-V37 du 9 juillet 2003

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP							

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

2^{ème} Sous-direction - Bureau 2D

SOMMAIRE

1. DÉFINITION DES FONCTIONS	3
2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN.....	3
2.1. Nature des épreuves.....	3
2.2. Programme des épreuves	3
3. CONDITIONS D'ACCÈS AU STAGE DE PRÉPARATION	3
4. SÉLECTION DES CANDIDATS AU STAGE DE PRÉPARATION	4
5. PRÉPARATION AUX TESTS DE SÉLECTION.....	4
6. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE ET AUX TESTS DE SÉLECTION.....	4
7. CENTRALISATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION AU STAGE ET AUX TESTS DE SÉLECTION.....	4
8. AFFECTATION DES LAURÉATS.....	5

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Liste des langages.....	6
ANNEXE N° 2 : Demande d'inscription aux tests de sélection	7

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie va organiser, à partir du mois de septembre 2004, un enseignement préparatoire à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de programmeur.

La préparation se déroulera vraisemblablement sous la forme d'un stage, à plein temps, organisé dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes. Sous réserve de modification du calendrier habituel, la date du stage serait de mi-septembre 2004 à mi-décembre 2004.

1. DÉFINITION DES FONCTIONS

Le rôle de programmeur consiste à écrire, dans un enchaînement logique et sur la base d'un dossier rédigé par l'analyste, les instructions permettant à l'ordinateur d'exécuter le travail demandé. Chaque chaîne est prise en charge par une équipe de deux ou trois programmeurs qui assurent l'écriture des programmes, les essais, les mises à jour.

2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

2.1. NATURE DES ÉPREUVES

Épreuve écrite : Établissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes. La programmation devra être réalisée dans un langage évolué choisi par le candidat sur une liste fixée par arrêté ministériel et publiée en annexe n° 1 à la présente note de service.

(durée : 5 heures ; coefficient : 4).

Épreuve orale : Interrogation portant sur le programme.

(durée : 30 minutes ; coefficient : 2).

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Seuls les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite peuvent être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur s'il n'obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

2.2. PROGRAMME DES ÉPREUVES

Le programme fixé par l'arrêté du 10 juin 1982 modifié du Ministre délégué chargé de la Fonction publique (J.O. du 23 juin 1982) figure dans l'instruction codificatrice n° 92-138-V3-1-1 du 29 octobre 1992 sur l'organisation des concours et examens dans les services déconcentrés du Trésor public.

3. CONDITIONS D'ACCÈS AU STAGE DE PRÉPARATION

Le stage de préparation est ouvert *aux agents titulaires des corps de catégorie B*.

4. SÉLECTION DES CANDIDATS AU STAGE DE PRÉPARATION

La Direction Générale soumettra les candidats au stage préparatoire à l'examen de qualification à une épreuve de sélection.

Cette épreuve, qui comportera des questions portant sur la technologie et l'informatique, ainsi que des tests de logique, sera organisée le *jeudi 1^{er} avril 2004* dans les locaux de la trésorerie générale du département d'affectation de chaque candidat.

IMPORTANT :

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur le fait *qu'aucune session de remplacement ne sera organisée.*

Il est également précisé que seuls les agents de catégorie B qui auront la *qualité de titulaire au 1^{er} janvier 2004* pourront participer à l'épreuve de sélection organisée selon les modalités décrites ci-après.

Par ailleurs, eu égard aux impératifs liés à la gestion des personnels, les candidats qui sollicitent, parallèlement, leur mutation pour convenance personnelle dans un autre département sont informés qu'ils perdront le bénéfice de leur sélection au stage de préparation à l'examen professionnel de programmeur, en cas d'obtention de leur mutation au mouvement qui précède leur stage.

5. PRÉPARATION AUX TESTS DE SÉLECTION

La Direction Générale met à la disposition des candidats qui se présentent à l'épreuve de sélection, un fascicule d'initiation à l'informatique et un guide de préparation aux tests de logique (édition 2004) qui leur seront adressés dès réception de leur demande de participation à la préparation.

Les candidats qui souhaitent recevoir ces documents doivent joindre à leur demande d'inscription (cf. annexe n° 2) une *enveloppe 26 x 32 cm affranchie à 3,48 euros, revêtue de l'étiquette "lettre"* délivrée gratuitement dans les bureaux de poste, libellée à leur nom, prénom, adresse complète et comportant la *mention "PRG 2004"* dans le coin supérieur gauche.

N.B. : Les candidats en fonctions outre-mer adresseront une enveloppe revêtue des mêmes mentions et d'une étiquette *"PAR AVION"*. Toutefois, les intéressés seront dispensés de l'affranchissement qui sera pris en charge par la Direction Générale.

6. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE ET AUX TESTS DE SÉLECTION

Les agents titulaires de catégorie B qui souhaitent participer au stage préparatoire à l'examen professionnel de programmeur sont invités à adresser *immédiatement*, par la voie hiérarchique, une demande d'inscription et à utiliser impérativement le modèle joint en annexe n° 2.

7. CENTRALISATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION AU STAGE ET AUX TESTS DE SÉLECTION

Les demandes d'inscription seront *transmises, au fur et à mesure, par les trésoreries générales* au Bureau 2D "Préparation aux concours" - 6, rue Louise Weiss - bâtiment Condorcet - Pièce 2132 - Télédod 322 - 75703 PARIS CEDEX 13 - *avant le 6 février 2004 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)*, pour permettre l'envoi des fascicules de préparation aux tests de sélection.

Aucune demande de participation à l'épreuve de sélection ne sera recevable, quel que soit le motif avancé, après cette date.

En l'absence de candidatures aux épreuves de sélection, la trésorerie générale adressera un "*ÉTAT NÉANT*" pour le 6 février 2004 (date de réception au Bureau 2D).

8. AFFECTATION DES LAURÉATS

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 99-121-V33 du 9 décembre 1999 (chapitre II), les agents de catégorie B seront, en cas de succès à l'examen professionnel de programmeur, désignés sur un emploi informatique dans les conditions suivantes :

I – Agents exerçant déjà une qualification informatique

Ils pourront, le cas échéant, recevoir une ou deux propositions d'affectation jusqu'à la période d'expression des vœux de mutation qui suivra la date d'obtention de leur nouvelle qualification.

II – Agents nouvellement qualifiés

Les lauréats recevront trois propositions d'affectation successives pour être désignés sur un emploi informatique en dehors de leur département d'affectation, ou seront, le cas échéant, désignés d'office sur un emploi informatique dans leur département ;

Les lauréats ayant refusé trois propositions d'affectation, ou une désignation d'office sur leur département, ne pourront prétendre à aucune nouvelle proposition.

Enfin, les agents désignés pour la première fois sur un emploi informatique de leur catégorie, s'engagent à exercer leurs fonctions, sur leur poste de première désignation, pendant trois ans au minimum, avant de pouvoir prétendre à une affectation sur un emploi administratif, ou sur un autre emploi informatique.

Des éléments d'information sont également disponibles sur le site dédié à cette préparation sous Magellan (Portail "Les Femmes et les Hommes – Accès général" / Espace "Préparations aux concours" puis menu déroulant "Les examens informatiques").

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA DIRECTRICE ADJOINTE CHARGÉE DE LA 2ÈME SOUS-DIRECTION

NATHALIE MORIN

ANNEXE N° 1 : Liste des langages

Arrêté du 20 septembre 1993 modifié

fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages de programmation susceptibles d'être choisis par les candidats à divers concours et examens portant sur le traitement de l'information

(J.O. du 24 septembre 1993)

LANGAGES

La liste des langages prévue aux articles 8 et 9 de l'arrêté du 10 juin 1982 modifié comprend les langages suivants :

- Cobol ;
- PL1 ;
- Fortran ;
- Pascal ;
- Basic ;
- C ;
- GPL.

Les langages assembleurs de base propres à chaque type de processeurs supportant les systèmes d'exploitation visés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 mars 1999 (J.O. du 13 avril 1999) figurent ci-après :

GCOS 7, Unix, MVS, VMS, MS-Dos, Windows 95, Windows NT, Windows 98, Netware,

les langages Bull (GCOS 6), I.B.M. (VM et DPPX) n'étant plus utilisés au Trésor public.

ANNEXE N° 2 : Demande d'inscription aux tests de sélection



Codique

**PRÉPARATION A L'EXAMEN DE QUALIFICATION DE PROGRAMMEUR
(session septembre 2004)**

(Demande d'inscription aux tests de sélection à remplir obligatoirement)

Civilité (Mme, Mlle, M.) :

NOM : **NOM de jeune fille :**

Prénom : **Date de naissance :**

Grade : **Date de titularisation dans ce grade :**

Poste d'affectation :

Renseignements complémentaires (à préciser obligatoirement) :

Diplômes :

Avez-vous déjà une initiation à l'informatique ou suivi des stages de programmation ?

 Oui Non

Nature : Durée :

Je désire recevoir les deux supports de préparation (édition 2004) :

 Oui (enveloppe ci-jointe) **Non**

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription aux tests de sélection est fixée au **6 février 2004** au plus tard, et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cette fiche.

Je suis **candidat(e) pour tout centre** de traitement automatisé de l'information¹ et déclare me mettre à la disposition de l'administration pour recevoir, **sans restriction**, en cas de succès à l'examen, une affectation conforme à ma nouvelle qualification dans un département informatique. Je m'engage à exercer mes fonctions de programmeur pendant au moins trois ans avant de solliciter une affectation sur un emploi administratif.

A, le

(Signature du candidat)

Avis motivé du Trésorier-Payeur Général sur la candidature de l'intéressé(e) :

A....., le

(Cachet et signature)

**L'attention du candidat est appelée sur le fait que tout bulletin d'inscription non conforme
à ce modèle ou ne comportant pas les signatures requises sera rejeté**

¹ Centre situé essentiellement en région Île-de-France.

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

Impression : Imprimerie Nationale
27, rue de la Convention - 75732 PARIS CEDEX

ISSN : 0984 9114